

NOS AÎNÉS MÉRITENT MIEUX : MOBILISONS-NOUS LE 28 MAI 2026 !



Pour rappel, en France, il existe environ 7 500 EHPAD répartis entre le secteur public, le privé lucratif et le privé non lucratif. Comme vous le savez, la situation en EHPAD n'est pas rose, que ce soit en matière de conditions de travail ou de qualité d'accompagnement et de soins des personnes âgées, et ce depuis plusieurs années.

Il a fallu de nombreuses mobilisations des personnels, des résidents et des familles, ainsi que le scandale Orpéa, pour que le gouvernement se saisisse enfin de la problématique du grand âge. La loi ASV a été abandonnée pour mettre en place la loi « **Bâtir une société du bien vieillir** » du 8 avril 2024, en remplacement de la loi Grand âge promise par le président de la République, Emmanuel Macron.

Nous attendions toutes et tous des moyens nécessaires pour ce secteur. Pourtant, avec l'augmentation du nombre de personnes âgées, les besoins ne cessent de croître. Cette loi n'est pas à la hauteur des attentes. La réalité du terrain montre bien qu'il ne s'agit pas d'une réelle avancée, bien au contraire.

En termes d'effectifs, ils sont insuffisants, voire en baisse avec la nouvelle organisation du temps de travail. Le passage aux journées de 12 heures a fortement réduit les effectifs : une aide-soignante travaillant 12 heures remplace désormais deux aides-soignantes en 8 heures.

Concernant les salaires, ils restent insuffisants. Le Ségur de la santé constitue une avancée, mais elle demeure limitée.

L'inégalité de traitement est également flagrante entre les professionnels du soin et de l'accompagnement. Les AES, qui exercent des missions similaires à celles des aides-soignants, ne sont pas rémunérés à la même hauteur : ils restent classés en catégorie C et en catégorie sédentaire, malgré la pénibilité de leur travail.

Le nombre important de vacataires constitue un coût réduit pour les établissements, au détriment de la qualité et de la continuité des soins. On observe également une montée des contractuels dans le public. Les aides-soignantes sont toujours classées en catégorie sédentaire, sans réelle reconnaissance de la pénibilité du travail, ce qui les contraint à partir la plupart du temps à 67 ans.

Dans le secteur privé, les auxiliaires de soins obtenant un certificat de compétences restent sous-payés. Les infirmières en EHPAD, quant à elles, n'ont pas droit à la prime grand âge, ce qui les laisse avec des salaires en décalage avec leurs responsabilités et leurs missions. Cette situation entraîne un abandon du métier et explique en grande partie la pénurie d'infirmières.

C'est une grande désillusion pour l'accompagnement des résidents en EHPAD, qui sont de plus en plus dépendants, souvent atteints de polyopathologies et de troubles cognitifs. Les médecins se font rares et sont parfois remplacés par des consultations en visioconférence et voir inexistant.

Dans un EHPAD à La Chesnaye, à Suresnes, des résidents doivent faire appel à SOS Médecins, mais doivent payer en espèces pour que le médecin se déplace. C'est totalement inacceptable.

Aujourd'hui, on parle de maltraitance et de prévention, inscrites dans la loi du bien vieillir. Certes, nous sommes toutes et tous d'accord pour prendre soin de nos aînés. Mais la réalité est tout autre : les moyens sont insuffisants et entraînent une maltraitance institutionnelle que le gouvernement semble nier.

Il faut également souligner que les accidents de travail, pourtant nombreux en première ligne, n'ont pas donné lieu à des mesures d'amélioration. Au contraire, les annonces du PLFSS 2026 vont dans le sens d'économies sur le dos des travailleuses et travailleurs : baisse des indemnités journalières, encadrement des arrêts maladie. Les accidents de travail sont peu reconnus, voire remis en question. Peut-on appeler cela de la prévention ?

Les contrôles dans les EHPAD sont souvent déguisés et ne reflètent pas la réalité du terrain. Ils deviennent une simple formalité qui masque les difficultés quotidiennes.

Les repas sont désormais souvent externalisés via des prestataires privés. Le personnel de restauration disparaît progressivement, et les repas faits maison aussi.

Les agents hospitaliers sont soumis à une charge de travail excessive : distribution des repas, entretien des chambres, tâches répétitives sans interruption. Les arrêts maladie et les accidents de travail se multiplient, mais ils sont fréquemment contestés, parfois à la limite de l'illégalité.

Enfin, la médecine de prévention pour les personnels est, dans de nombreux cas, inexistante aujourd'hui, ce qui constitue une situation préoccupante, voire illégale.

Pour améliorer la situation, il est indispensable de mettre en place de véritables moyens financiers :

- **une amélioration des conditions de travail**
- **des formations qualifiantes,**
- **une augmentation des salaires,**
- **une meilleure qualité de vie au travail avec des mesures de prévention afin de garantir la santé physique et morale des personnels et une qualité de soins digne pour nos aînés.**

**Pour cela, l'USD CGT 92 appelle massivement tous les personnels à se rassembler :
le 28 mai 2026 de 11 h à 12 h devant les établissements privés et publics,
puis à 13 h devant l'ARS
28 Allée d'Aquitaine - 92000 Nanterre**